COMMUNE DE VIROINVAL – DESCRIPTION DE FONCTION
OUVRIER(E) DE VOIRIE – CONDUCTEUR D'ENGIN DE GENIE CIVIL POUR LE SERVICE TRAVAUX

VOS MISSIONS

Vous intégrerez le service travaux de la Commune de Viroinval. Vous serez affecté à l'équipe « voirie ». Vos missions consisteront à l'entretien, la réparation, l'aménagement et la sécurisation du domaine public communal en réalisant des travaux de voirie et d'infrastructure. Conduire et utiliser de manière autonome l'ensemble des engins de chantier (tractopelle, pelle, hydraulique, mini-pelle, compacteur, grue à chenille, …) et véhicules nécessaires à l'exécution des missions du service voirie, dans le respect des règles de sécurité. Pour ce faire, vous devrez être titulaire du **permis de conduire C** en ordre de validité.

Vous réaliserez des interventions multiples et variées en rapport avec votre qualification. Vous accomplirez temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail) des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire.

Vous ne craigniez pas le travail en hauteur et/ou en position agenouillée. Vous êtes apte au travail en extérieur et aux travaux physiques. Une bonne santé et une endurance physique sont nécessaires.

Vous dépendrez hiérarchiquement du chef du service technique communal et vous serez soumis à l'autorité du Collège communal. Vous recevrez quotidiennement les instructions de travail du responsable du service voirie.

Vous devrez être capable de travailler seul ou dans une petite équipe.

VOS TÂCHES PRINCIPALES

L'ouvrier doit être polyvalent dans toutes les tâches reprises dans ce descriptif, même s'il peut, en fonction des équipes et de ses compétences particulières, être plus régulièrement affecté à une tâche qu'à une autre. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des nécessités du service.

En tant qu'ouvrier de voirie polyvalent au sein du service travaux de l'administration communale, vous êtes amené(e), entre autres, à :

- Réaliser des travaux de terrassement, nivellement et remblayage ;
- Poser et réparer des revêtements routiers, trottoirs, bordures et pavages ;
- Effectuer le placement et le remplacement de filets d'eau, d'avaloirs, de tuyaux d'égouts, de tarmac, d'enrochements, de grenailles, de bétons, de panneaux de signalisation, de drainage et d'aménagement des espaces publics ;
- Participer à l'entretien des routes, chemins, accotements et infrastructures communales ;
- Installer et entretenir la signalisation routière temporaire et permanente.

- Conduire des camions et véhicules lourds nécessitant le permis C ;
- Assurer les opérations de chargement, déchargement, levage et manutention ;
- Effectuer les vérifications journalières des véhicules et engins avant utilisation ;
- Être polyvalent au niveau des horaires de travail et être flexible en cas d'urgence la nuit, les week-ends et jours fériés ;
- Faire preuve de polyvalence en acceptant d'effectuer des travaux simples non liés à sa qualification et, en cas de besoin, toutes tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal ;
- Participer au service de garde ;
- Participer au service hivernal (salage et lamage des voiries) ;
- Être à disposition lors de l'activation du plan d'urgence inondation.

ATTITUDES PERSONNELLES (SAVOIR-ÊTRE)

L'agent doit :

- Faire preuve d'un bon relationnel ;
- Respecter la hiérarchie ;
- Être motivé/e à travailler en équipe ;
- Être autonome dans le travail ;
- Appliquer les normes de sécurité, de santé et d'hygiène ;
- Être fiable, autonome et ponctuel/lle ;
- Être capable d'exécuter les tâches dans les délais imposés ;
- Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Présenter une image positive de l'administration ;
- Faire preuve de droiture, de réserve, de discrétion, de confidentialité, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie).

CONDITIONS

- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme au moins égal au diplôme de l'enseignement technique secondaire inférieur ou d'un certificat technique secondaire inférieur ou d'un titre de compétence délivré par le Consortium de validation de compétence, qui soit complémentaire au titre utilisé lors du recrutement ou d'un certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'IFAPME et en lien avec l'emploi à occuper (**ouvrier D2**) ;
- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou d'un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon, d'un diplôme de chef d'entreprise homologué par la FWB tel que délivré par l'IFAPME et en lien avec l'emploi à occuper (**ouvrier D4**) ;
- Prévaloir d'une expérience utile en qualité d'ouvrier de voirie ;
- Posséder une expérience significative dans la conduite d'engins de génie civil ;
- Les certifications ou brevets de conduite d'engins constituent un atout ;
- Être détenteur/trice du permis de conduire catégorie C en ordre de validité ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Fournir un extrait de casier judiciaire – Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;

- Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement ;
- Réussir les examens de recrutement.

NOUS VOUS OFFRONS

- Contrat à durée déterminée de 6 mois avec possibilité de prolongation et, par la suite, un contrat à durée indéterminée ;
- Régime de travail : Temps plein – 38 heures par semaine ;
- Echelle barémique D2 / D4 ;
- Une reprise d'ancienneté de 6 ans dans le secteur privé / reprise complète de l'ancienneté dans le secteur public ;
- Une prime de fin d'année ;
- Un environnement de travail agréable ;
- Date d'entrée en fonction : novembre 2026.

Les candidats qui ont satisfait aux épreuves de recrutement et qui ne seront pas engagés pour le présent contrat à durée déterminée à pourvoir seront placés dans une réserve de recrutement à laquelle nous pourrions faire appel dans le cadre d'engagement futur d'ouvrier de voirie pour le service communal des travaux. Ces engagements pourraient être, en fonction des besoins, soit des contrats de remplacement soit des contrats à durée déterminée (pouvant, éventuellement, déboucher sur des contrats à durée indéterminée).

Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse au 060/31 00 21 ou morine.colin@viroinval.be.

CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être adressées, par pli recommandé ou par remise contre réception, au Service Ressources Humaines de l'Administration communale, Parc Communal n°1, 5670 NISMES, ou introduites, par mail, à l'adresse morine.colin@viroinval.be **pour le 04 septembre 2026 à 16h au plus tard** (date de la poste faisant foi).

Elles seront accompagnées obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de 3 mois (document original -pas de copie ;
- D'une copie de la carte d'identité ;
- D'une copie du permis de conduire ;
- D'une copie du diplôme.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service du personnel au 060/310021.